ANNEXE .GLOBAL - CONDITIONS PARTICULIERES POUR L'EXTENSION .GLOBAL

version n° 1.3 du 12 janvier 2023

En complément des Conditions Générales d'enregistrement de noms de domaine chez Gandi, l'enregistrement et l'utilisation d'un nom de domaine en .GLOBAL supposent l'acceptation et le respect des présentes conditions particulières.

L'ensemble des informations légales et contractuelles de Gandi sont accessibles en permanence à partir de la page d'accueil de Notre site internet. Les termes commençant avec une majuscule ont la signification qui leur a été donnée dans les Contrat d'enregistrement de noms de domaine de noms de domaine, notamment, « Vous » désigne le propriétaire du nom de domaine, et « Nous » désigne Gandi.

Article .GLOBAL.1. Organisation du nommage

.GLOBAL est une extension générique destinée à transcender les frontières géographiques et commerciales. Le schéma suivant présente les différents intervenants et l'organisation du nommage pour l'extension .GLOBAL :

- Autorité de tutelle
  ICANN : http://www.icann.org
- Registre
  Dot Global AS (.GLOBAL)
- Opérateur technique du Registre
  Identity Digital : https://identity.digital/
- Registrar
  Gandi : http://gandi.net

Vous pouvez consulter les informations et règles spécifiques de chaque intervenant en cliquant sur les liens correspondants.

Article .GLOBAL.2. Règles d'enregistrement

En sollicitant l'enregistrement d'un nom de domaine en .GLOBAL Vous reconnaissez avoir pris connaissance et Vous Vous engagez à Vous soumettre sans réserve à l'ensemble des règles et conditions d'enregistrement spécifiques au .GLOBAL, définies par l'ICANN et Dot Global AS, consultables aux adresses suivantes :

- Termes et conditions :
  https://identity.digital/policies/
- Politique de confidentialité :
  https://identity.digital/policies/privacy-policy/
- Politiques de l'ICANN :
  http://www.icann.org/en/general/consensus-policies.htm

Ces documents, que Vous reconnaissez avoir lus et acceptés via Notre Interface, Vous lient au Registre du .GLOBAL. Les présentes conditions particulières ne se substituent pas à ces règles, qui y sont intégrées par renvoi, et s'imposent à Nous comme à Vous.

Le contrat entre l'ICANN et le Registre du .GLOBAL est disponible à l'adresse suivante:
http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/global

Article .GLOBAL.3. Conditions particulières

Nos conditions particulières sont disponibles sur :
http://www.gandi.net/domain/global/info

Les .GLOBAL sont ouverts à tous.

Article .GLOBAL.4. Termes réservés

Certains termes sont réservés ou interdits à l'enregistrement :
- les termes ICANN :
  http://www.icann.org/en/about/agreements/registries/global
  (specification 5. schedule of reserved names),
- les noms de domaine commençant par deux caractères suivis de deux tirets ainsi que les noms de domaine commençant ou finissant par un tiret sont interdits,
- les labels ayant un lien avec le Comité International Olympique, la Croix Rouge Internationale et le Mouvement du Croissant Rouge ainsi que les organisations intergouvernementales ont été réservés,
- le label ASCII « EXAMPLE » ne pourra pas faire l'objet d'un enregistrement ou sera alloué au Registre du .GLOBAL au second comme à tous les niveaux de cette extension auxquels le .GLOBAL propose un enregistrement,
- en accord avec la politique d'utilisation du .GLOBAL, les labels qui sont considérés comme abusifs, racistes, obscènes, ou les termes liés à des crimes ou délits ne pourront pas faire l'objet d'un enregistrement. Le Registre du .GLOBAL peut, à sa seule discrétion, retirer de l'enregistrement un domaine comportant de tels labels. Le Registre du .GLOBAL a une liste de termes bloqués qui tombent dans les catégories sus-décrites. Cette liste peut être amendée à la seule discrétion du Registre.

Article .GLOBAL.5. Durée d'enregistrement

La durée d'enregistrement est de 1 à 10 ans. Pour éviter la désactivation d'un domaine, le renouvellement doit être payé et effectué **avant la date d'Expiration**.

Article .GLOBAL.6. Tarifs

Nos grilles de prix sont consultables sur :
https://www.gandi.net/domain/price/detail/global
Les noms de domaine « premium » sont soumis à des tarifs spécifiques tels qu'affichés sur Notre interface lors de Votre commande.

Article .GLOBAL.7. Données personnelles

Vous consentez à la collecte, l'utilisation, la copie, la distribution, la publication, notamment dans la base de données Whois publique du Registre si applicable, la modification et à tout autre traitement de Vos données personnelles par le Registre, son opérateur technique et leurs mandataires et agents ayant pour finalité la fourniture des services de Registre tels que définis dans le contrat entre le Registre et l'ICANN et conformément à la politique de traitement des données personnelles du Registre.

Article .GLOBAL.8. Règlement des litiges

Le Registre a adopté les politiques de résolution des litiges UDRP (Uniform Dispute Resolution Policy) et URS (Uniform Rapid Suspension System) de l'ICANN pour les noms de domaine en .GLOBAL, auxquelles Vous acceptez de Vous soumettre sans réserve.

Les textes régissant l'UDRP sont accessibles aux adresses suivantes :

- Règlements ICANN concernant les litiges :
  http://www.icann.org/udrp
- Explications sur l'UDRP :
  http://www.icann.org/en/udrp/udrp.htm
- Principes Directeurs UDRP :
  http://www.icann.org/en/dndr/udrp/policy.htm
- Règles d'application :
  http://www.icann.org/dndr/udrp/uniform-rules.htm
- Organismes régulateurs :
  http://www.icann.org/en/dndr/udrp/approved-providers.htm

Les textes régissant l'URS sont accessibles à l'adresse suivante :
http://newgtlds.icann.org/en/applicants/urs

Vous reconnaissez également que Vous acceptez de Vous soumettre à tout mécanisme de résolution des litiges qui serait

imposé par l'ICANN ou le Registre du .GLOBAL.

Article .GLOBAL.9. Transfert (changement de Registrar)

La demande de transfert entrant s'initie via Notre Interface. Avant toute demande, assurez-Vous que :

- Vous avez bien fourni le code d'autorisation associé au nom de domaine concerné. Vous trouverez ce code chez Votre Registrar actuel, via le compte propriétaire ou le contact administratif ;
- Votre nom de domaine n'a pas un statut TransferProhibited ;
- Votre nom de domaine n'expire pas prochainement (Nous Vous conseillons d'initier la demande au moins 1 mois avant Expiration) ;
- Votre nom de domaine a été initialement enregistré depuis plus de 60 jours ;
- Votre nom de domaine n'a pas été transféré au cours des 60 derniers jours.

Le transfert effectif est soumis à validation (par email).

Lorsque le transfert est terminé avec succès, une année est automatiquement ajoutée à sa précédente date d'expiration.

Vous acceptez avoir pris connaissance des règles relatives aux litiges concernant les transferts :
https://www.icann.org/resources/pages/registrars/transfers-en

Article .GLOBAL.10. Changement de propriétaire

Le changement de propriétaire s'effectue en ligne depuis Notre Interface. Pour être effectif il est soumis à validation des deux parties par email.

Le changement de propriétaire d'un nom de domaine ne modifie pas la date d'expiration du domaine.

Article .GLOBAL.11. Processus de destruction

À expiration, Nous suspendons le nom de domaine pour une durée de 45 jours, pendant laquelle tous les services techniques éventuellement associés au nom de domaine sont désactivés. Le renouvellement tardif selon les tarifs classiques est possible pendant cette période.

Ensuite le domaine passe en statut “RedemptionPeriod”, pour une période de 30 jours, pendant laquelle la seule action possible est la restauration du domaine, selon les conditions décrites sur Notre Site web et/ou communiquées par Notre service clients.

Faute de renouvellement ou de restauration dans ces délais, le Registre place le domaine en statut « Pending Delete » pour quelques jours, et détruit ensuite le domaine, qui redevient disponible à l'enregistrement selon la règle du « premier arrivé premier servi ».

Article .GLOBAL.12. Obligations du titulaire

Vous Vous engagez à fournir et maintenir des données personnelles fiables, exactes et à jour, à défaut le Registre peut suspendre et/ou détruire Votre nom de domaine.

Vous reconnaissez et acceptez que toute distribution de logiciels malveillants, utilisation de « botnets » à des fins malveillantes, « phishing », actes de piratage, violation des droits de marque ou des droits d’auteur, pratiques frauduleuses ou trompeuses, contrefaçon ou toute autre activité contraire à la loi sont expressément interdits. A défaut,Vous Vous exposez à la suspension de Votre nom de domaine, outre une condamnation au bénéfice de tous les tiers lésés envers lesquels Votre responsabilité sera directement et pleinement engagée du fait des préjudices causés, ainsi qu’à l’application des sanctions prévues par les textes en vigueur.

Vous Vous engagez à indemniser, défendre et dégager de toute responsabilité le Registre et ses sous-traitants ainsi que leurs directeurs, administrateurs, employés, agents et affiliés contre tous recours, plaintes, demandes, actions, dommages-intérêts, coûts, dépenses y compris les honoraires responsables des conseils et avocats, découlant ou en relation avec l’enregistrement de Votre nom de domaine. Cette obligation d’indemnisation perdure après la fin du présent contrat pour quelque cause que ce soit.

Article .GLOBAL.13. Droits du registre

Vous reconnaissez et acceptez que le Registre se réserve le droit de refuser, annuler ou transférer tout enregistrement ou transaction, ou placer tout nom de domaine en statut de blocahe (« hold »), suspension (« hold ») ou tout autre statut similaire si il le juge nécessaire, à sa seule et entière discrétion :

- afin d'appliquer les règles et politiques du Registre et/ou de l'ICANN en vigueur ainsi que leurs amendements ultérieurs ;
- dont les informations ne sont pas fiables, exactes et à jour ou n’ont pas été mises à jour ou corrigées conformément aux règles et politiques du Registre et de l’ICANN :
- en raison de la violation u présent contrat ou des règles établies par le Registre ou l’ICANN ;
- afin de protéger l’intégralité et la stabilité du Registre ou du système des noms de domaine
- en application des lois et règlements en vigueur, d’une demande d’une autorité compétente, ou en application d’une décision d’une autorité judiciaire ou administrative compétente ou d’une instance de résolution alternative des litiges telle qu’établie par le Registre et l’ICANN pour l’abitrage et la médiation des différends ;
- afin d’établir, revendiquer ou défendre les droits du Registre ou droits potentiels du Registre, ses sociétés, affiliées, filiales, cocontractants, administrateurs, directeurs, représentants, employés ou actionnaires ou résultant de dommages causés à ces personnes ;
- pour corriger des erreurs liées à l’enregistrement d’un nom de domaine faites par le Registre et/ou Registrar ;
- conformément aux conditions générales et contrats du Registre.

Le Registre est également autorisé à placer Votre nom de domaine en statut « lock », « hold » ou tout autre statut similaire si Votre nom de domaine fait l'objet d'un litige pendant.

-fin de l'annexe .GLOBAL-